



Acte notarié pouvant être rendu caduque

Par **bonnaud**, le **15/12/2008** à **11:37**

bonjour,
7ans...

LORS D'UNE LIQUIDATION PARTAGE APRES prononciation du divorce de mr de mme B, je devais toucher le remboursement d'une creance qui m'etait dûe!
je viens d'apprendre que mme B ne voulait plus payer et qu'elle aurait trouvé par le biais de son avocat une astuce.....
"

MAQUESTION. PEUT-ON PAR LE BIAIS DE LA JUSTICE(si je puis dire), rendre caduque un acte notarié ceci pour ne pas avoir à payer sa creance?

Que pensez vous de la loie d'ester et qu'elle est mise toujours en application et comment s'en défandre car il s'agit bien de droits bafoués en opposition avec la vraie justice